



DCG

DIPLÔME COMPTABILITÉ ET DE GESTION

Comptable, assistant ou collaborateur de cabinet
d'expertise comptable, d'audit, contrôleur de gestion,
spécialiste de la comptabilité financière...

Certification ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Date de publication 31/03/2021

Date d'échéance 31/08/2025

Session 2024 / 2026

**En alternance,
12 mois en entreprise**

Un titulaire du DCG peut exercer toutes fonctions nécessitant un niveau licence dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, de la finance d'entreprise, du contrôle de gestion, des ressources humaines au sein de différents types d'organisations (sociétés, associations, collectivités publiques...)

Le BAC +3 de référence en Comptabilité et Gestion permet d'entrer sur le marché du travail directement ou de continuer dans la filière de l'Expertise Comptable. Il comporte 13 Unités d'enseignement (UE). Les titulaires de diplômes comme les BTS CG, DUT, licences Pro... bénéficient de dispense de 6 épreuves permettant de raccourcir le cursus.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'admission est prononcée après examen du dossier du candidat (dont CV et lettres de motivation). Dossier de candidature à retirer auprès du secrétariat et après entretien avec la directrice de l'UFA.

Délais d'admission : environ 2 mois entre l'acte de candidature et l'entrée en formation.



PERSPECTIVE POST-FORMATION

- Expertise comptable. Les titulaires du DCG peuvent s'inscrire au DSCG.
- Master, notamment dans le domaine de la comptabilité et des sciences de gestion.

LES PRINCIPALES MISSIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Tenue de la comptabilité courante d'une organisation en vue de l'établissement des documents de synthèse	<input checked="" type="checkbox"/>
Analyse des choix de comptabilisation des éléments d'actifs et de passif	<input checked="" type="checkbox"/>
Analyse des actes juridiques courants en lien avec l'activité d'une organisation	<input checked="" type="checkbox"/>
Conduite de l'analyse financière d'une activité économique	<input checked="" type="checkbox"/>

PRÉ-REQUIS

- Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie.
- Être capable d'adopter des comportements et des codes professionnels.
- Acquérir et développer les capacités et l'assurance nécessaires à l'exercice étayés de savoirs et de méthodes.



- Avoir entre 16 et 29 ans révolus.
- Être titulaire du baccalauréat, d'un BTS CG, d'un BUT GEA ou d'une licence professionnelle.

*Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.



ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Rythme d'alternance** : 2 jours en cours, 3 jours en entreprise
- **Durée de la formation** : 1050 heures / 24 mois (début septembre à mi-mai pour les cours).
- **Nombre d'apprentis** : 16 par session.
- **Moyens pédagogiques** : Les cours se déroulent dans une salle de formation, disposant de tous les outils nécessaires (ordinateurs, logiciel, vidéoprojecteur...). Les apprentis ont accès à de la communication, à des supports de formation sous forme papier et numérique, à des manuels du DCG...
- **Livres & Carte génération HDF** : aide forfaitaire de 200€ pour couvrir tout ou partie des frais d'acquisition.
- **Validation** : Les connaissances et compétences sont évaluées en contrôle continu tout au long de la formation. L'évaluation définitive se fait en fin de chaque année lors du passage des épreuves des UE de DCG.

Pour plus d'informations consultez la fiche RNCP 35526
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35526/>



COÛT DE LA FORMATION

Article L6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son responsable légal".

Prix de vente : 7 183€ selon le décret n°2024-695 du 15 juillet 2024 "fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage".

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise de secteur privé.

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formations qui les accueillent(...)", à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la fonction publique territoriale au financement des frais de formations des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.



VALEUR AJOUTÉE

L'équipe de formation est composée de **formateurs** et de professionnels. Ensemble, ils abordent à la fois l'aspect théorique et pratique que les apprentis côtoient déjà durant leur contrat. Ils bénéficient d'un accompagnement social (point écoute).

Les apprentis seront préparés au **TOEIC** (certification anglaise), disposent de la **Suite Office 365** et travaillent sur la plateforme "**Teams**".

LES TAUX POUR

2024



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Orientation et adaptation pédagogique possible pour les personnes présentant des troubles Dys (tutorées par un référent handicap).

Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeanbosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilite@cfajeanbosco.fr

Référente handicap de l'UFA Saint Jean et la Croix :
Marie-Véronique Daguet : mdaguet@ac-amiens.fr

+ d'informations sur le site internet



Sup'Saint Jean

www.st-jean02.org



03 74 23 52 53



18, rue Raymond Delmotte
02100 Saint-Quentin



ufa.stjean@gmail.com

